

Activité 2003



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU
GRAND PARC

Introduction



La communauté de communes du Grand Parc a été créée par arrêté préfectoral du 8 novembre 2002 et regroupe les communes suivantes :

Buc,

Fontenay le Fleury,

Jouy-en-Josas,

Les Loges-en-Josas,

Rocquencourt,

Saint-Cyr l'Ecole,

Toussus-le-Noble,

Versailles,

Viroflay

et Bièvres depuis le 15 novembre 2003

Compétences



Les compétences qui lui ont été dévolues sont :

Développement économique

- Élaboration et suivi d'une base de données sur les locaux et terrains disponibles sur le territoire de la communauté
- Aide au développement économique dans les conditions prévues par la loi.

Protection et mise en valeur de l'environnement

- Réalisation de travaux pour lutter contre les nuisances sonores
- Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés dans les conditions prévues à l'article L2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Compétences



Aménagement de l'espace

- Élaboration, suivi et révision d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) pour assurer une politique commune d'aménagement de l'espace sur le territoire de la communauté de communes.

Logement et cadre de vie

- Elaboration et suivi du programme local de l'habitat intercommunal
- Constitution de réserves foncières en vue de la réalisation de logements sociaux.

Transports

- Elaboration et suivi d'un plan local de déplacement (PLD) tel que défini à l'article 102 de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000.
- Organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi.

Développement économique



Après une période de réflexion alimentée par

1- Réflexion autour du portage d'immobilier pour le maintien d'activités commerciales ou artisanales en cœur de ville :

L'objectif est de monter un processus **avec l'aide de la Caisse des Dépôts** et avec un opérateur de type **SEM** (société d'Economie Mixte) **ou OPAC** (organisme public d'aménagement et de construction) comme Versailles Habitat permettant de racheter les murs ou les fonds de commerce des locaux commerciaux afin de les louer ou revendre à des commerces dont l'activité répond aux besoins de la commune ou d'empêcher le développement d'activités déjà en sur-densité comme banques, assurances, agences immobilières. Par exemple : commerces alimentaires, pharmacie ou pressing dans des communes comme Jouy-en-Josas, métiers d'art sur Versailles ...

Développement économique



Fichier des entreprises et observatoire des créations/radiations des entreprises :

Il s'agit de tenir la base de données des entités existantes, créées et radiées sur le Grand Parc. Ce fichier, intitulé SIRENE, est fourni par l'INSEE sur un rythme trimestriel. Intégré dans un logiciel de gestion, il permet de suivre statistiquement la vie des entreprises sur les communes. C'est également une source d'adresse pour les différents courriers que les collectivités peuvent adresser aux entreprises.

Gestion d'une base de données des offres et demandes de locaux à l'échelle du Grand Parc:

Cette mission comprend le travail déjà effectué pour Versailles et qui doit être élargi à l'ensemble du Grand Parc.

Instruction des dossiers de CDEC :

Il s'agit de transférer le temps déjà passé pour Versailles au niveau du Grand Parc

Environnement



1. La mise en cohérence de la gestion des déchets à l'échelle intercommunale :

Afin de prévoir le renouvellement des marchés transférés , une étude de mise en cohérence de la gestion des déchets à l'échelle intercommunale a été réalisée au cours du 1er semestre 2003.

Ainsi, **deux phases** sont envisagées pour le renouvellement des marchés (**6 communes dans un premier temps - l'ensemble de la communauté de communes du Grand Parc pour le 1er Janvier 2006**).

Et des **axes d'optimisation** du service sont prévus :

changement des jours ou des horaires de collecte au porte-à-porte dans le cadre de l'optimisation de l'utilisation du parc de véhicules de collecte

mise en place de la collecte sélective des emballages sur la commune de Viroflay
collecte en mélange des emballages et du papier

développement du service de collecte au porte-à-porte des déchets verts

Afin d'informer les habitants sur l'ensemble de ces réflexions, le 1er numéro de la **gazette « environnement »** de la communauté de communes du Grand Parc est paru mi-Janvier 2004. Elle permettra, avec une fréquence de parution trimestrielle, de rappeler aux habitants les consignes de tri, de les informer sur les actions de la communauté de communes du Grand Parc en matière de protection l'environnement et de gestion des déchets, sur leurs performances en matière de recyclage, le devenir de leurs déchets,

Environnement



2. L'organisation du service « environnement » de la communauté de communes du Grand Parc :

L'organisation intercommunale du service « environnement » n'a effectivement débutée qu'à compter du **1er décembre 2003**, date de regroupement de l'ensemble des agents transférés au Grand Parc dans les nouveaux locaux de la communauté de communes 7 rue des Chantiers à Versailles.

A compter de cette date, le service « environnement » s'organise en quatre pôles :

un pôle « gestion de la redevance spéciale »

un pôle « gestion des déchets sur le territoire de la commune de Versailles »

un pôle « gestion des déchets sur le territoire des communes de Buc, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Saint Cyr l'Ecole, Toussus-le-Noble et Viroflay, concernées par le renouvellement des marchés »

un pôle « gestion des déchets sur le territoire des communes de Fontenay-le-Fleury, Rocquencourt et Bièvres »

Ces agents sont les référents des habitants, prestataires et services des communes concernées. Un numéro vert, géré par les animateurs de collecte de chacun de ces pôles, a d'ailleurs été mis en service mi-janvier 2004 pour faciliter les échanges.

Aménagement - Habitat - Déplacements



Le programme local de l'habitat intercommunal.

En 2003 les services de la Communauté de Communes du Grand Parc ont élaboré le cahier des charges permettant la sélection d'un cabinet d'étude pour l'assistance à l'élaboration du PLHI

Le programme local de l'habitat comprend:

un diagnostic qui comprend une analyse la situation existante et les évolutions en cours dans les domaines foncier et du logement, et qui expose les conséquences en matière d'habitat des prévisions et objectifs d'aménagement urbain ressortant des schémas directeurs, et schémas de secteurs

l'énoncé de principes et d'objectifs qui, notamment, précise les objectifs quantitatifs retenus en matière de constructions neuves et de réhabilitation ;

un programme d'actions qui définit les initiatives et les moyens qui seront mis en oeuvre par l'établissement public de coopération intercommunale compétent pour la durée du programme local de l'habitat afin d'atteindre les objectifs retenus

Etudes à partir d'avril prochain pour un diagnostic en septembre, puis des orientations et un programme d'actions. Fin de l'étude souhaitée fin du premier semestre 2005.

Aménagement - Habitat - Déplacements



Le plan local de déplacement devra entraîner la création d'un Syndicat mixte

Les services du Grand Parc ont reçu pour mission de réfléchir autour de l'élaboration d'un Plan Local de Déplacement

Le PLD est une déclinaison pratique et concrète **des objectifs du PDU IF**

Maîtriser le trafic automobile, Développer les transports collectifs et les « modes doux », Rendre plus efficace l'usage du réseau principal de voirie en le partageant entre les différents modes de transport, Organiser le stationnement sur le domaine public entre les différents usagers (résidents, migrants, visiteurs), Réduire les impacts du transport et des livraisons de marchandises, Encourager les entreprises et les collectivités publiques à favoriser le co-voiturage

Aménagement - Habitat - Déplacements



Aides aux transporteurs publics locaux

Le Grand Parc se substitue également aux communes pour le versement de subventions aux transporteurs (ligne non rentables), soit 340 000 €.

Assistance

Suivi de dossiers non menés par le Grand Parc mais ayant une incidence sur son action :

projets d'aménagements communaux (TCSP, PLU, etc),
actions des territoires alentours ou englobant le Grand Parc (tangentiels ouest & sud, projets de territoires, études du centre d'envergure européen, etc.)